



PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
ÉTABLISSEMENT SAINT-PHILIPPE

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE KAMOURASKA – RIVIÈRE-DU-LOUP  
ÉCOLE SAINT-PHILIPPE, NOTRE-DAME ET J.-C. CHAPAIS

Procès-verbal de la deuxième séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le mercredi 6 décembre 2023 à 18 h 30 à l'école Saint-Philippe.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Parents : Manon Bélanger, Pascal Dumais, Sandra Fournier, Anik Charest, Isabelle Rivard,

Enseignant(e)s : Édith Soucy, Élise Chénard et Anthony Bélanger

Personnel de soutien : Alyson Michaud, secrétaire d'école  
Caroline Caron, technicienne en service de garde

Direction : Marie-Hélène Ouellet

Professionnelle : Émilie Bergeron, travailleuse sociale

Absence : Laurence Frève

Public : Marie-Claude Carvalho

**1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Madame Bélanger souhaite la bienvenue et constate le quorum. La séance est ouverte à 18 h 35.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CÉ # 23-24-013

Il est proposé par madame Isabelle Rivard et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé en laissant le point autre sujet ouvert.

**3. ADOPTION ET SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023**

CÉ # 23-24-014

Coquille dans le point 11.3 à corriger, une ponctuation de trop.

Il est proposé par madame Anik Charest et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 5 octobre 2023 soit adopté tel que proposé en effectuant la correction.

#### 4. DOSSIERS DE DÉCISIONS

##### 4.1 ADOPTION DU BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CÉ # 23-24-015

Madame Ouellet mentionne que le budget du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024 est de 750\$.

Nous ne faisons pas de gala Méritas. Nous pourrions peut-être envisager des prix lors des semaines spéciales dans nos écoles : semaine de lecture, semaine du français, etc..

Il est proposé par Mme Caroline Caron et résolu à l'unanimité :

QUE le budget du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024 soit adopté.

##### 4.2 APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES QUI NÉCESSITENT UN DÉPLACEMENT DES ÉLÈVES HORS DE L'ÉCOLE

CÉ # 23-24-016

Les sorties et les activités à venir sont les suivantes :

Journée blanche pour chacune des écoles

- JCC : 30 janvier – Station Plein Air St-Denis, Centre municipal St-Denis
- ND : 15 février – Club de ski La bonne entente, Patinoire Mont-Carmel
- St-Philippe : 26 janvier Club de Ski La bonne entente, patinoire de Saint-Philippe

- Activités sportives à la patinoire et dans les environs de l'école lors des cours d'éducation physique (pédagogie active)

###### École J.-C.-Chapais

22 décembre : Activités à l'école

21 décembre : Activités extérieures et feu (seulement avec les élèves et pompier responsable)

###### École Saint-Philippe

Semaine du 18 décembre : journée chic, journée pyjama, journée vêtements et accessoires de Noël, film, jeux de société, déjeuner, bingo et autres surprises.

Soirée du 21 décembre : réveillon de 17h à 19h (échange de cadeaux, dessert)

###### École Notre-Dame

22 décembre : Activités de Noël

Il est proposé par Sandra Fournier et résolu à l'unanimité :

QUE le programme d'activités éducatives qui nécessitent un déplacement des élèves hors de l'école soit approuvé tel que proposé.

### 4.3 APPROBATION DES DONS

Le comité du 150<sup>e</sup> de Saint-Philippe avait donné 4000\$ pour payer les cahiers d'exercices des élèves. Pour l'année 2023-2024, le coût des cahiers est de 2675, 65\$. Le montant restant sera donc réparti en 2024-2025 pour aider les parents à payer une partie des cahiers d'activités. Nous avons assumé les frais des élèves qui vont à la maternelle de St-Denis et un autre élève de Saint-Philippe qui fréquente une autre école primaire.

Il est proposé par Anthony Bélanger et résolu à l'unanimité :

CÉ # 23-24-017      QUE le solde restant remis par le comité du 150<sup>e</sup> de Saint-Philippe, soit utilisé en 2024-2025 pour payer une partie des cahiers d'exercices des élèves de la municipalité.

### 4.4 APPROBATION DES CAMPAGNES DE FINANCEMENT

La campagne pour l'école de Saint-Philippe a été approuvée par courriel. Il s'agissait de la vente de tartes de la Boulangerie de Saint-Philippe. Cette campagne servira à payer le voyage de fin d'année.

Monsieur Anthony Bélanger, aimerait vendre des signets fabriqués dans le cadre du projet Ose entreprendre, qui permettraient l'achat de livres pour la classe de 4-5-6 de Saint-Denis. La bibliothèque prendra des signets et flocons. Les élèves en ont préparé un total de 110.

L'école de Mont-Carmel aimerait poursuivre la campagne de financement des canettes. Les montants amassés serviront aussi à payer le voyage de fin d'année.

Il est proposé par monsieur Pascal Dumais et résolu à l'unanimité :

CÉ # 23-24-018

D'approuver les campagnes de financement pour les activités de fin d'année et d'approuver que les sommes servent à payer ces activités, ainsi que la campagne de monsieur Anthony pour l'achat de livres.

### 4.5 ADOPTION DU PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Le plan de lutte n'avait pas pu être adopté au dernier conseil d'établissement puisqu'il y avait un nouveau document à utiliser.

CÉ # 23-24-019

Le plan de lutte a été envoyé par courriel. Madame Émilie Bergeron répond aux questions.

Émilie mentionne que le questionnaire a été réalisé auprès des élèves de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années.

Nous travaillons avec les ateliers Hors-Piste. Nous travaillons aussi la gestion des émotions et tout cela avec bienveillance.

Il est proposé par monsieur Anthony Bélanger et résolu à l'unanimité :

QUE le plan de lutte soit adopté tel que déposé.

#### **4.6 APPROBATION DU CHANGEMENT DANS LE CODE DE VIE**

Le cellulaire (incluant les montres intelligentes) est interdit là où se dispense des cours. Les aires communes ne sont pas visées dans la directive ministérielle. Ces appareils peuvent servir dans un cadre pédagogique. Nous devons faire le changement dans le Code de vie.

Monsieur Pascal Dumais mentionne qu'il serait peut-être important de laisser une mention pour les montres intelligentes pour des raisons médicales.

Il est proposé par madame Anik Charest et approuvé à l'unanimité  
QUE la correction au code de vie soit adoptée tel que déposé.

#### **4.7 SERVICE DE GARDE SEMAINE DE RELÂCHE**

Il y a des critères pour l'ouverture du service de garde pendant la semaine de relâche. Le plus gros enjeu est le manque de personnel. C'est impossible d'ouvrir 5 jours parce que les éducatrices feraient trop d'heures. Il faut l'équilibre budgétaire et ça prend 16 enfants pour s'autofinancer. Nous avons envoyé un sondage aux parents. 12 parents sur 94 avaient besoin du service de garde. Nous fermerons donc le service de garde durant la semaine de relâche.

#### **OFFRE DE SERVICE DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE 2023-2024**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique*, des services de garde sont offerts aux parents à l'École Saint-Philippe, Notre-Dame et J.-C.-Chapais

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à l'article 3 du *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire*, des services de garde peuvent être offerts pendant les journées pédagogiques et pendant la semaine de relâche;

**CONSIDÉRANT** l'analyse faite par la direction de l'école quant à l'ouverture des services de garde pendant le relâche à l'aide d'un sondage aux parents, soit : la disponibilité du personnel (congrés, reprise de temps et formation), la disponibilité des lieux (entretien, nettoyage et travaux) et le maintien de l'équilibre budgétaire du service de garde;

**CONSIDÉRANT QUE** cette analyse démontre l'impossibilité d'offrir des services de garde pendant la semaine de relâche sans compromettre la santé et la sécurité des élèves et dans le respect du maintien de l'équilibre budgétaire du service de garde;

**CONSIDÉRANT** les échanges tenus avec les Services éducatifs jeunes;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Édith Soucy et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup et le conseil d'établissement conviennent de ne pas offrir des services de garde pendant la semaine de relâche qui se tiendra du 4 au 8 mars 2024;

## **5. INFORMATIONS :**

### **5.1 DIRECTION**

#### **5.1.1 PHOTOGRAPHIE SCOLAIRE**

Nous avons changé de compagnie cette année. Si les parents sont satisfaits, nous pouvons réserver si cela convient aux parents.

Un parent de nos écoles a trouvé que le fond était peut-être plus jeune pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années.

Sinon, les prix sont semblables et il y a des rabais pour plus d'un enfant.

Nous les contacterons afin de savoir s'ils ont des disponibilités pour la prochaine année.

#### **5.1.2 SUIVI DES BUDGETS**

Madame Marie-Hélène nous présente les suivis des budgets de l'année dernière. Elle nous présente aussi ceux de cette année. Il y a eu des surplus dans quelques mesures dû à un manque de main-d'œuvre. Cette année, la très grande majorité des mesures ont déjà été déployées pour éviter d'avoir des surplus. Il y a aussi une discussion au sujet des campagnes de financement par école. Il y a des soldes par école, mais pour éviter de retomber à 0\$, il a été suggéré de continuer d'en réaliser une par année. Cela permettra de réutiliser les soldes pour les activités durant l'année.

Il faudrait regarder s'il y a possibilité de faire plus de sorties culturelles puisque nous avons des fonds dans ce compte.

Au niveau de l'année scolaire 2023-2024, il y a eu des ajouts au niveau des enseignants et au niveau des TES. Nous voulons utiliser les ressources pour les élèves.

#### **5.1.3 SUIVI DES DONS**

Nous avons reçu de l'aide financière de la municipalité de Saint-Philippe pour un montant de 1000\$ pour la sortie de fin d'année.

Le Grand Défi Pierre Lavoie a remis une somme de 12000\$ à l'école Notre-Dame. Ce montant servira à acheter du matériel pour la cour de récréation (panier de basket-ball). Nous avons un formulaire à compléter lorsque les achats sont réalisés. Il y a des règles à suivre au sujet de ce qui peut être acheté.

#### **5.1.4 SUIVI DES CAMPAGNES DE FINANCEMENT**

Pour la campagne de financement de l'école Saint-Philippe, nous avons fait un dépôt au montant de 6490\$. Nous avons fait un profit 2724\$.

Pour la campagne de financement de l'école Notre-Dame, nous avons vendu pour 8644\$ de produits de la Boulangerie La Pocière et cela donnera un profit de 3538, 25\$.

Pour la campagne de Saint-Denis nous avons vendu pour 8658\$ et nous avons un profit de 2322, 62\$.

Nous ne référons pas la campagne de financement avec Cascades. Cela faisait de trop gros montants pour les enfants.

#### **5.1.5 FORMATION DES NOUVEAUX MEMBRES**

Petit rappel pour ceux qui doivent la suivre. Ils doivent aussi compléter le FORMS par la suite.

#### **5.1.6 PRÉSENTATION DU PLAN TRIENNAL**

Les membres ont déjà reçu le document dans le courriel. Nous ne faisons pas la lecture. Il s'agit d'un document de présentation puisque les parents ont été consultés au comité de parents. Madame Bélanger signera la feuille. Les enseignants parlent des classes et de la nouvelle école.

#### **5.1.7 SURPLUS FINANCIERS DU CSS**

Le CSS termine son année financière au 30 juin 2023 avec un excédent de 32,5 M\$, excédent qui fait suite à la mise en place, au 1<sup>er</sup> juillet 2022, d'une nouvelle norme comptable qui touche le secteur public (obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS)).

L'excédent de cette année provient d'une subvention non récurrente de 30,6 M\$ allouée par le ministère de l'Éducation du Québec, qui doit seulement servir à l'obligation éventuelle du centre liée à la remise en état des bâtiments, advenant une disposition ou une démolition à la fin de leur durée de vie utile.

Ainsi, en éliminant l'impact de l'application de cette norme, le surplus de l'exercice 2022-2023 est de 4 M\$, soit moins de 2,5 % du budget annuel du CSS. Cette information provient du communiqué du CSS. Les surplus ont été redistribués dans les écoles.

#### **5.1.8 SUIVI AU PROJET ÉDUCATIF**

La date de remise du projet éducatif a été repoussée en avril. Nous pouvons donc faire un suivi sur l'avancement des travaux. La mission, la vision et les valeurs ont été travaillées et présentées aux membres des équipes-écoles. Le contexte a été travaillé avec le comité ainsi qu'Isabelle Rivard du conseil d'établissement. En ce qui concerne, les objectifs, une 1<sup>re</sup> présentation a lieu durant la rencontre. Marie-Hélène fait la lecture d'une partie du projet éducatif, soit la présentation des trois écoles. Il y aura quelques changements apportés.

## **5.2 ENSEIGNANTS**

### **5.2.1 ÉCOLE J.-C.-CHAPAIS**

À Saint-Denis, il y a un projet collectif avec les maternelles et la classe de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années en d'écriture et en art.

Un beau projet de signets et flocons en 3D a été réalisé par les élèves de la classe de 4e-5e-6<sup>e</sup> années.

Il y a eu une belle collaboration lors de la rencontre de parents. Tous les parents sont venus.

Le 21 et le 22 décembre, il y aura un feu en après-midi avec les parents et les enfants. Le 22 décembre, différentes activités seront organisées durant la journée.

### **5.2.2 ÉCOLE SAINT-PHILIPPE**

À Saint-Philippe, la campagne de financement va bon train. Encore une fois, nous sommes très satisfaits de la participation.

Pour Noël, nous prévoyons plusieurs activités dans la dernière semaine de décembre. (après-midi jeux de société, décoration de portes, bingo, film de Noël, animation de lecture, échange de cadeaux).

Il y aura quatre journées thématiques.

Nous ferons un réveillon de Noël le 21 décembre de 17h00 à 19h00.

### **5.2.3 ÉCOLE NOTRE-DAME**

Les maternelles 4 ans et les élèves de 2<sup>e</sup> année iront chanter des chansons à la résidence de personnes âgées.

Il y aura une journée d'activités de prévue pour le 22 décembre.

Durant la dernière semaine, il y aura aussi des journées thématiques.

### 5.3 SERVICE DE GARDE

- **Journée pédagogique 8 janvier**

La journée se déroulera au service de garde de Saint-Philippe. Les enfants seront attendus pour une journée patin. Nous irons à la patinoire de 13h00 à 15h00. Les heures d'ouverture seront de 7 h 15 à 17 h 45.

- **Tempête**

Lors des journées de tempête, les enfants seront accueillis au service de garde de Saint-Philippe, pour les parents qui auront besoin du service. Les heures d'ouverture seront de 7 h 15 à 17h 45.

- **Service de garde des Petits-Chapais**

Il y aura un changement d'éducatrice jusqu'à Noël.

- **Ouverture du service de garde pendant la semaine de relâche**

Un sondage a été envoyé aux parents dans les dernières semaines pour valider les besoins pour l'ouverture du service de garde pendant la semaine de relâche.

C'est impossible d'ouvrir 5 jours parce que les éducatrices auraient trop d'heures et nous devons payer du temps supplémentaire. Il faut l'équilibre budgétaire et ça prend 17 enfants pour s'autofinancer.

La semaine de relâche n'étant pas comprise dans les journées du calendrier scolaire, nous ne recevons pas de subvention du Ministère. Les frais de garde pour cette semaine s'élèvent à 25 \$ par jour par enfant.

Nous avons 94 réponses, pour 10 enfants le lundi, 11 le mardi, 11 le mercredi, 12 le jeudi et 8 le vendredi.

- **Grève**

Aucuns frais ne sont chargés pendant les fermetures de la grève.

### 5.4 PROFESSIONNELLE

#### **Hors-Piste**

Il y aura des ateliers dans chacune des écoles.

#### **Carrefour de service**

Mise en place de l'organisation et d'une planification au niveau du soutien dans la gestion des comportements dans nos écoles accompagnées par monsieur Martin Bourgeois et Madame Sylvie Lavertu. Ce soutien nous permettra d'intervenir selon la RAI au niveau des 3 paliers d'intervention.



## 5.5 COMITÉ DE PARENTS

7 novembre 2023

### - **Calendrier 2024-2025 :**

Propositions en lien avec la journée pédagogique du 29 août 2024 :

Que la journée du 29 août soit une journée d'école et que celle du 23 juin 2025 soit une journée pédagogique ou le 29 août 2024 soit une journée d'école et celle du 3 septembre soit une journée pédagogique.

Propositions en lien avec la journée d'école du 23 juin 2025 :

Que la journée du 25 avril 2025 soit une journée d'école et que celle du 23 juin 2025 soit une journée pédagogique.

Autres changements proposés :

Que la journée pédagogique du 8 novembre 2024 soit déplacée au 1<sup>er</sup> novembre 2024

Que la journée pédagogique du 25 avril 2025 soit déplacée à n'importe quel moment durant l'année, en privilégiant le 23 juin 2025 ou le 16 mai 2025.

Le comité de parent a demandé de faire le suivi et de transmettre le tout aux services éducatifs.

5 décembre 2023

### - **Prix reconnaissance**

Une école dynamique, des parents engagés : programme de bourse offert par le comité de parents du CSS Kamouraska-RDL pour l'année 2023-2024

Les catégories sont : Nos scientifiques en action, Nos artistes en herbe, Notre santé clés en main, Notre rayonnement communautaire et Coup de cœur du CP. (Voir document en pièce jointe).

**Nous avons jusqu'au 24 mai 2024.**

Les représentants de l'établissement et les directions peuvent inscrire un maximum de 3 projets par année au Programme de bourse (**soit un par école**). (Nous ne pouvons pas faire 3 projets pour la même école).

### - **Correspondance**

**Passeport Kamouraska** : C'est la location de matériel qui couvre tous le KRTB via la maison de la famille. C'est Mme. Josée Castonguay chargée de projet. Si nous utilisons cette plateforme pour les journées blanches exemple, nous pouvons prendre le lien Corporatif et c'est pour tout le centre de service scolaire. EX : RDL utilise les raquettes avec le même code, Saint-Philippe peuvent utiliser les Skis de fond sans devoir déboursier un second montant. C'est un projet pilote. (Toutes les infos se trouvent en pièce jointe)

**6. CORRESPONDANCE**

La présidente a reçu de la correspondance au sujet du Centre des foires du métier les 30 et 31 mai 2024. Nous validerons avec les enseignants du 3<sup>e</sup> cycle.

**7. AUTRES SUJETS**

Voyage à Toronto : madame Anik Charest demande si c'est un voyage qui reviendra. En fait, c'était un voyage qui était organisé du côté de La Pocatière et lorsqu'il restait des places, nous pouvions avoir des offres. Pour le moment, il n'y en a pas d'organisé.

**8. QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a pas de questions.

**9. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du conseil d'établissement aura lieu le 15 février 2024 à l'école Notre-Dame ou par TEAMS.

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par monsieur Pascal Dumais et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h.

---

Manon Bélanger  
Présidente

---

Marie-Hélène Ouellet  
Directrice